

**Décision n° 0919 du 16 septembre 2022 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 42 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 portant création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1772 du Directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 11 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de siège attribués à chacune d'elles ;

Vu les propositions de désignation de leurs représentants par les organisations syndicales ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le directeur de l'Agence préside le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, il est représenté par le directeur adjoint de l'Agence.

Il est assisté par le secrétaire général de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

**Article 2** – Sont nommés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnels :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
  - M DELTOUR Anthony, titulaire
  - Mme DIAKHATE Alessandra
  - M SOLDAT Patrick, titulaire
  - Mme POLLET Magalie, titulaire
  - Mme TAGER Nicole, titulaire
  
  - Mme BAGLIN Emmanuelle, suppléante
  - Mme KILANI Nadia, suppléante
  - M LEBARBU Julien, suppléant
  - M NASSOY Jérôme, suppléant
  - M SMOLUCH Jean-Michel, suppléant
  
- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale - CFTD (Sgen-CFTD)
  - Mme LAHLOU Isabelle, titulaire
  
  - Mme CANOVA Pascale, suppléante
  
- Sur proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
  - M BENARD Claude, titulaire
  
  - PASQUIERS Florence, suppléante

**Article 3** – La présente décision abroge la décision n° 1772 du 11 mars 2019 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

**Article 4** – Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence.

Le Directeur de l'AEFE

  
Olivier BROCHET